

En second lieu, l'auteur expose la problématique de revendication de mise à l'agenda de nouveaux domaines, dont les questions de l'environnement ou du droit du travail, par certains membres, principalement issus des pays économiquement dominants. Le rejet de la mise de ces questions à l'ordre du jour démontre la force de certains pays émergents, mais principalement l'effet des relations de pouvoir extérieures au fonctionnement et aux principes de l'OMC. Cet argument de Lanoszka réside dans une démonstration d'un clivage entre la pratique des relations dans le système qui sont asymétriques et le principe, multilatéral, des relations à l'intérieur de l'organisation. C'est toute cette dichotomie entre ces deux pratiques, sur lesquelles s'attarde l'ouvrage de Lanoszka, qui confère à celui-ci son originalité empirique et théorique.

L'ouvrage possède les défauts inhérents au cadre théorique duquel il s'insère : les seules relations de pouvoir prises en compte dans l'analyse sont celles se déroulant entre les États ou au sein des institutions. En outre, les échanges ne sont conceptualisés que pour leur potentiel intrinsèquement progressiste. Néanmoins, l'ouvrage demeure une excellente référence pour sa description empirique et sa vulgarisation des dimensions juridiques ainsi que pour son opérationnalisation de la théorie institutionnaliste libérale.

Francis FORTIER

*Département de sociologie  
Université du Québec à Montréal, Montréal*

## HISTOIRE ET DIPLOMATIE

### **Les Îles Åland en mer Baltique. Héritage et actualité d'un régime original**

*Matthieu CHILLAUD (dir.), 2009, Paris,  
L'Harmattan, 281 p.*

Avec pour objet d'étude un territoire de 6 700 km<sup>2</sup> dont l'autonomie est désormais inscrite dans « le marbre du droit », le livre dirigé par Matthieu Chillaud devrait devenir incontournable, car il comble avantageusement un vide dans la littérature scientifique francophone, couvrant l'histoire militaire et diplomatique ainsi que le droit institutionnel et international des îles Åland. Celles-ci ont un capital géostratégique considérable qui a attiré les convoitises croisées de la Finlande, de la Suède et de la Russie. Pendant sept siècles, elles ont appartenu au Royaume de Suède, avant de faire partie de l'Empire russe, puis d'être rattachées à la Finlande devenue indépendante, en 1917. La Deuxième Guerre mondiale a ravivé les ambitions de l'URSS et a remis en cause le régime de démilitarisation négocié un siècle auparavant. Les îles Åland ont alors été contraintes d'organiser leur défense mais, avec la signature du traité de Paris en 1947, le régime de désarmement a été conforté et toute velléité de satellisation par l'Union soviétique écartée.

Si la démilitarisation a permis de détourner les appétits territoriaux des puissances voisines, l'autonomie a été la clé d'un compromis chapeauté par la SDN et toujours en vigueur. La Convention de 1921 a ainsi posé les bases de la neutralisation et constitue le pilier d'un corpus juridique essentiel à la pérennité du statut original des îles Åland. Les autres traités sont présentés tout au long

des douze chapitres, créant des passerelles pour guider le lecteur dans le maillage juridique qui a fait des îles Åland les « îles de la paix ».

Au cœur de l'ouvrage, la contribution de Mathieu Chillaud constitue un chapitre pivot qui apporte les références théoriques étayant les textes plus descriptifs et permettant d'inclure dans une réflexion scientifique les spécificités du statut des îles Åland. Ce retour à la théorie ne nuit pas pour autant à la modernité du texte, bien au contraire, et le lecteur attentif apprendra ainsi que l'obligation de démilitarisation a nourri le droit des conflits armés, qui rejoint le droit humanitaire. En outre, après une explication des régimes distincts de démilitarisation, neutralité et neutralisation, la dimension stratégique internationale est révélée dans l'évolution des rapports de force entre puissances. Les mesures de désarmement sont en effet différentes selon qu'elles s'appliquent à l'encontre du vaincu, ou sur le territoire d'un État qui n'a pas été vaincu. Rapprochant la focale, Louis Clerc et Philippe Lasterle accordent une attention particulière à la politique étrangère et militaire de la France, dont l'« intérêt à éclipses » pour la région a été déterminé au gré des alliances avec l'Angleterre, la Pologne ou l'Empire ottoman et de la concurrence avec la Russie bolchévique ou l'Allemagne défaite. Ces éléments historiques, juridiques et théoriques exposés, Ove Bring se pose la question de la personnalisation juridique des îles Åland sur la scène internationale. Il appert que celles-ci ont pu plus facilement agir en qualité de « personne » tant sur la scène internationale que sur la scène intérieure. En outre, l'adhésion de la Finlande à l'UE et le protocole d'Åland ont renforcé la personnalité internationale des

îles. Elisabeth Naucler note également que ces dernières, comme les îles Féroé et le Groenland, ont acquis une identité internationale par le truchement du Conseil nordique et du Conseil nordique des ministres. Toutefois, elles restent « des sujets internationaux de statut "inférieur" » puisque, par exemple, elles ne disposent pas d'un siège au Parlement européen.

Il reste que le régime d'autonomie est ancré dans l'ordre juridique national et international et, comme le souligne Sia Spiliopoulou Åkermark dans le dernier chapitre, qu'il a le mérite de « s'ajuster commodément aux réalités contemporaines ». Le lecteur est ainsi invité à suivre les changements institutionnels à venir de ce laboratoire de paix né au 19<sup>e</sup> siècle. Il dispose pour cela d'une boîte à outils complète grâce aux riches annexes. S'il risque de s'écarter de certaines contributions plus narratives qu'analytiques, le récit des batailles navales ou des échanges de télégrammes diplomatiques le plongera aussi dans la réalité palpitante de la région. Il pourra en outre s'appuyer sur les documents que l'éditeur a pris soin d'inclure en introduction : un tableau des toponymes en finnois avec leur équivalent en suédois, ainsi que des cartes situant les îles dans la Baltique. Une carte plus précise avec les noms des îles et des principales villes fait toutefois défaut, de même qu'une chronologie listant les dates clés des batailles et des traités.

Quoi qu'il en soit, pour le chercheur, le militaire ou toute personne intéressée par les questions de stratégie et de diplomatie européennes, l'ouvrage sera aussi fascinant qu'instructif, car il constitue une plongée dans l'histoire de ces îles dont les fortifications sont devenues des musées à ciel ouvert et les

institutions une référence pour d'autres territoires au statut contesté. Cette alliance de l'intelligence et de l'évasion séduira le lecteur, à qui l'ouvrage donnera autant à voyager qu'à étudier.

Odile PERROT

*Réseau francophone de recherche  
sur les opérations de paix  
Université de Montréal, Montréal*

### **Congo 1960. Échec d'une décolonisation**

*Colette BRAECKMAN, Jules GÉRARD-LIBOIS, Jean KESTERGAT, Jacques VANDERLINDEN, Benoît VERHAEGEN et Jean-Claude WILLAME, 2010, Bruxelles, GRIP/André Versaille éditeur, 160 p.*

La première partie de l'ouvrage éclaire les origines et la particularité de l'entreprise coloniale belge au Congo (RDC aujourd'hui), ancienne propriété personnelle du roi Léopold II, jusqu'au semblant d'intéressement de la Belgique pour ce vaste territoire au cœur de l'Afrique au milieu du 20<sup>e</sup> siècle. Les auteurs s'interrogent aussi sur les forces qui le régissent, lui imprimant son caractère si spécial par rapport aux autres empires coloniaux. Car le Congo n'a jamais été considéré comme une colonie de peuplement (Jules Gérard-Libois). Le système colonial belge a été structuré autour de trois axes : le premier reposait sur l'État qui avait la charge d'organiser l'administration du territoire. Dans cette tâche, étant donné la faiblesse de l'effectif des administrateurs coloniaux, différents mécanismes seront mis en œuvre pour contrôler ce territoire immense en s'appuyant souvent sur les élites locales. Le second axe reposait sur l'Église, avec sa mission civilisatrice pour « implanter de nouvelles valeurs » par l'enseignement et à travers un processus d'assimilation. Le troisième axe, enfin, reposait sur le

capital, avec les entreprises privées très présentes déjà sur ces terres très riches en ressources naturelles. Ces dernières complétaient cette trilogie en s'appuyant sur la force de travail des indigènes. Ce qui fait qu'à un moment l'indigène s'est trouvé au centre des enjeux entre ces trois « partenaires » qui rivalisent sur le terrain : les uns pour l'encadrer et l'administrer pour le bien de la colonie et de la métropole, d'autres pour le protéger, l'éduquer et, enfin, les autres pour l'utiliser comme force de travail à bas prix pour faire fructifier leur capital. Par ailleurs, les auteurs notent les cohérences entre le discours et la pratique dans la colonisation belge. En effet, malgré tous les éléments matériels que la colonisation a pu objectivement apporter, notamment sur les plans de la santé et de l'éducation, elle a plutôt constitué un élément d'oppression pour la société congolaise.

Vint ensuite le temps des turbulences avec le processus fragile et accéléré qui conduisit le Congo à l'indépendance. Les auteurs, souvent témoins directs des événements, en retraçant l'imbroglio qui a suivi la proclamation d'indépendance du Congo le 30 juin 1960, établissent point par point les actions qui se sont succédé dans la période 1960-1963. Ainsi, la Belgique, qui ne se faisait guère d'illusion sur la situation économique et budgétaire d'un Congo indépendant dans son ensemble, a choisi de se concentrer sur la riche province du Katanga avec ses immenses réserves en ressources naturelles. Ce qui allait conduire à la tentative de scission de cette dernière et entraîner l'entrée en scène des Nations Unies pour répondre à l'appel des nouvelles autorités de ce pays jeune et encore fragile. Mais la Belgique, souvent de connivence avec